



Bulletin d'information du Groupe Indépendant Libéral et Démocratique

CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX – CONSEIL DE L'EUROPE

DÉCEMBRE 2019

RECREER UN LIEN DE CONFIANCE ENTRE LES CITOYENS ET LEURS INSTITUTIONS

Marc Cools, Président du GILD

DANS CE NUMERO

UN LIEN DE
CONFIANCE ENTRE
CITOYENS ET
INSTITUTIONS

LE FORUM
MONDIAL DE LA
DEMOCRATIE

LES PRINCIPES DE
VENISE

LES RAPPORTS DU
GILD

LES VILLAGES
CULTURELS DE
L'EUROPE

REPAS GRATUITS
POUR ELEVES :
GAGAOUZIE,
REPUBLIQUE DE
MOLDOVA

PROCHAINES
REUNIONS



En Europe et dans le monde on constate de plus en plus une perte de confiance des citoyens dans leurs institutions. Le succès un peu partout des listes populistes ou d'extrême-gauche ou d'extrême-droite en est un symptôme. Les causes sont multiples. Parmi celles-ci le sentiment de nombre de nos concitoyens qu'ils ne sont plus entendus et compris par leurs responsables politiques, ou encore leur manque de confiance dans l'avenir et dans la capacité de leurs responsables politiques d'influencer le cours des événements dans un monde où les impératifs économiques sont de plus en plus mondialisés et où tout change de plus en plus vite, trop vite pour eux. Certains scandales, des promesses démagogiques ou le clientélisme parfois pratiqué n'améliorent pas l'image du politique. Un autre phénomène qui

mine trop souvent l'action politique est l'individualisme croissant dans nos sociétés qui s'accompagne du complexe que les anglo-saxons ont baptisé NIMBY, not in my back yard, rien à côté de chez moi. Je le vis comme élu local. On veut bien une école ou une crèche mais pas dans sa rue, un bus mais l'arrêt ne doit pas être devant chez soi... Confronté à de tels comportements, l'homme politique doit prendre ses responsabilités et agir dans le sens de l'intérêt général.

Comment surmonter cette situation ? **Comment réenchanter la politique ? Tout d'abord par la transparence. Transparence sur la rémunération des élus, sur les décisions prises et leur motivation.** C'est en expliquant et en expliquant encore que l'on dépasse par exemple les réactions du type NIMBY.

La transparence ne suffit pas. **Il faut aussi être en contact direct avec ses concitoyens, connaître la réalité qu'ils vivent.** Certains élus qui n'ont aucun mandat local sont parfois déconnectés de cette réalité et vivent dans une « bulle » qui les coupe de la réalité du terrain. La professionnalisation de la politique n'est pas toujours étrangère à cette situation. C'est pourquoi le réenchantement de la politique passe par le niveau local. Celui-ci permet un lien étroit entre l'élu et le citoyen. Il permet, par des processus participatifs que facilitent les nouvelles technologies, au citoyen de se réappropriier la chose publique et de l'impliquer dans la gestion publique, de recueillir son avis et ses suggestions. Voici un exemple qui vient de ma commune. Nous devons donner un nom à de nouvelles rues suite à un nouveau lotissement. Nous avons fait appel à la population pour qu'elle nous fasse des suggestions.

Pour que le citoyen se réapproprie la chose publique, il faut aussi qu'il reçoive dès l'école une éducation politique. Celle-ci doit bien entendu être non partisane. Elle doit l'informer sur nos institutions, leur rôle, leur fonctionnement et leurs missions et développer l'esprit critique.

Le politique ne peut pas tout mais lorsqu'il inscrit son action dans une vision du futur qu'il veut construire pour les citoyens et avec eux et qu'il effectue les bons choix, il peut beaucoup. Ce que le politique doit **éviter** c'est **le court-termisme et les effets d'annonce qui ne sont pas suivis de réalisations concrètes.** C'est ainsi qu'il peut regagner ou conserver la confiance du citoyen

Le groupe GILD vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année !

Joyeux Noël et bonne année 2020 !



LE FORUM MONDIAL DE LA DEMOCRATIE, STRASBOURG 2019

Le Président du groupe GILD Marc Cools a participé du 6 au 8 novembre 2019 à Strasbourg au Forum Mondial pour la Démocratie qui avait cette année pour thème « Pas de démocratie sans accès à l'information ». Il est intervenu comme contributeur dans le Lab 2 de ce Forum « Rétablir la confiance dans les institutions » qui s'est penché sur la question de la transparence, un des principes fondamentaux de la bonne gouvernance qui conditionne la confiance du citoyen vis-à-vis du pouvoir.

C'est une des initiatives présentées dans ce Lab 2, Follow The Money, qui s'est vue décernée le prix de l'innovation démocratique. Il s'agit d'un réseau de citoyens militants au Nigéria qui effectue un suivi de l'utilisation appropriée des fonds gouvernementaux et des aides internationales dans les collectivités locales.

LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE L'INSTITUTION DU MEDiateUR – « LES PRINCIPES DE VENISE »

Harald Bergmann, Porte-parole thématique du Congrès sur les droits de l'homme au niveau local et régional, Middelburg, Pays-Bas

Chers et chères collègues, à la 37^e session du Congrès, en coopération avec le Président de la Commission de Venise M. Gianni Buquicchio, j'ai présenté les principes sur la protection et la promotion de l'institution du médiateur, ou « les Principes de Venise ».

Les Principes de Venise résultent d'une consultation avec les principales institutions internationales actives en la matière. Parmi elles l'Institut international de l'Ombudsman, le réseau international des associations des ombudsmans de plus de 100 pays, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Plus de 140 Etats possèdent actuellement des institutions du Médiateur au niveau national, régional ou local, avec des compétences différentes. Cette institution est un élément important d'un Etat fondé sur la démocratie, l'Etat de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la bonne gouvernance. Les Principes de Venise visent à consolider et à renforcer l'institution de médiateur.

Les médiateurs ne sont pas un sujet inconnu pour le Congrès. Nous y travaillons depuis plusieurs années déjà. Nous avons adopté plusieurs recommandations et résolutions sur le rôle de médiateur au niveau local et régional pour renforcer la protection des droits des citoyens (nos principaux documents ont été adoptés en 1999, 2004 et 2011). Pour le Congrès les médiateurs sont des interlocuteurs importants dans le cadre de nos activités de suivi de la mise en œuvre de la [Charte européenne de l'autonomie locale](#) et

de la promotion des droits de l'homme au niveau local et régional.

Le document que nous avons présenté en octobre contient 25 principes qui ont été consolidés en s'inspirant de la diversité des modèles existants de médiateurs. Le document présente les conditions à respecter pour assurer le bon fonctionnement, la légitimité et l'indépendance de l'institution du médiateur, y compris la protection contre la révocation abusive, la procédure équitable d'élection ou de désignation, des garanties matérielles et financières de travail. Comme la Commission de Venise, nous sommes convaincus de l'importance des médiateurs pour nos démocraties lorsqu'ils agissent indépendamment contre la mauvaise administration et les violations des droits de l'homme. Ils jouent aussi un rôle important vis-à-vis les gouvernements et les parlements qui sont tenus à accepter les critiques. Ils servent d'intermédiaire entre les administrations publiques et les citoyens, en étant le premier sinon le dernier recours possible pour remédier à une violation des droits de l'homme. Le médiateur peut aussi intervenir dans les relations entre autorités locales et celles d'un niveau plus élevé ; c'est un instrument additionnel de protection de l'autonomie locale, ensemble avec le recours juridictionnel prévu par



l'article 11 de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Les Principes de Venise ont été approuvés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en mai 2019 et par l'Assemblée parlementaire en octobre. Pour les deux c'est un texte de référence pour la mise en place et le bon fonctionnement de l'institution du médiateur dans une société démocratique. Les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent assurer l'application des Principes de Venise à tous les niveaux, aux institutions déjà existantes comme aux instances qui sont en train d'être mises en place.

En 2016, notre Congrès a approuvé la « Liste des critères de l'Etat de droit » élaborée par la Commission de Venise en tant que texte de référence en matière des droits de l'homme et en tant qu'outil d'évaluation du respect de ce principe dans un pays. Le Congrès a soutenu ce document et sa promotion en tant que ligne directrice destinée à tous les niveaux de gouvernement, les niveaux local et régional en particulier, pour assurer le respect de l'Etat de droit. Cette liste a

RAPPORTS DU GILD A LA 37E SESSION DU CONGRES, LES 29-31 OCTOBRE 2019 :

Thomas ANDERSSON (R, Suède)

- Code révisé de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel

Liisa ANSALA (L, Finlande)

- Révision des Règles et procédures du Congrès (co-rapporteur)

Harald BERGMANN (L, Pays-Bas)

- Les principes sur la protection et la promotion de l'institution du médiateur ("Les principes de Venise")

Carla DEJONGHE (R, Belgique)

- La démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine (co-rapporteur)

Stewart DICKSON, (R, Royaume-Uni)

- La démocratie locale et régionale en Fédération de Russie (co-rapporteur)

Marianne HOLLINGER (L, Suisse) & Oleksandr SIENKEVICH (L, Ukraine)

- Le rôle des collectivités locales et régionales dans la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) (co-rapporteurs)

TEXTES ADOPTES :

<https://rm.coe.int/recueil-des-textes-adoptes-a-la-37e-session-/168098b455>

été également très utile à la Commission de suivi pour évaluer les aspects légaux et politiques du fonctionnement de la démocratie locale et régionale dans le cadre de la procédure de suivi de la mise en œuvre de la Charte.

D'une façon comparable, en suivant la ligne du soutien à l'institution et aux activités des médiateurs, ainsi qu'à la coopération avec la Commission de Venise, le Congrès a adopté la [résolution sur les Principes de Venise](#).

UN COLLIER DE PERLES A TRAVERS L'EUROPE : DOUZE VILLAGES AVEC UN LIEN PARTICULIER

Brigitte van den Berg, Echevin de la ville de Beverwijk et du village de Wijk aan Zee, Pays-Bas

Douze villages en Europe sont liés par un lien particulier. Il y a vingt ans ils ont commencé à construire un réseau afin d'améliorer la vie rurale en Europe. Ils considèrent que la culture authentique d'un pays se retrouve plus souvent dans une cour d'école d'une petite ville que dans la place centrale de la capitale.

En tant qu'échevin de la municipalité de Beverwijk, je suis fière que notre village de Wijk aan Zee ait lancé cette initiative il y a vingt ans. Jusqu'à ce jour, nos habitants contribuent activement au projet les Villages culturels de l'Europe.

Les villages culturels organisent ensemble des activités pour les jeunes, seniors et tous les résidents intéressés. Ils partagent leur culture, s'entraident pour remplir des objectifs concrets pour leurs communes et discutent des sujets relatifs au quotidien des petites communautés.

Un exemple qui me vient à l'esprit est le débat sur l'accueil des migrants dans les zones rurales organisé en 2018 par le village Kilingi-Nõmme en Estonie. Une des conclusions tirées

par les villageois participants a été que les petites communes avaient des capacités d'accueillir chaleureusement les migrants, ce qui pourrait aider les migrants à s'intégrer mieux dans le pays d'accueil.

Afin de contribuer à l'amélioration de la vie dans ses communes,

l'initiative Villages culturels soutient les projets « Go & Do » (viens et fais). Les participants voyagent dans le village-hôte pour une semaine afin d'y travailler le matin et tisser les liens de sociabilité dans l'après-midi. Par exemple, un de ces projets a permis de rénover et tailler dans la roche un sentier dans le village de Paxos, une petite île grecque.

Enfin, plusieurs activités organisées relèvent des échanges culturels : festivals folkloriques à Mellionnec (France), cours d'échecs et de chant



à Ströbeck (Allemagne), sculpture à Bystré (République Tchèque), fête qui met à l'honneur le fameux fromage, la cornemuse et les tambours à Porrúa (Espagne), et plusieurs autres.

Pour célébrer le vingtième anniversaire de l'initiative, les Villages culturels de l'Europe ont prévu toute une année des activités et des festivités. Cet été, un camp réunira les jeunes de tous les villages à Wijk aan Zee (Pays-Bas). Des représentants seront aussi présents à Strasbourg pour parler de cette initiative aux

hommes et femmes politiques européens. En tant qu'échevin je soutiens cette initiative, parce que la coopération et les réalisations de ces

communes compactes doivent être une source d'inspiration pour nous, politiciens. Elles sont comme un collier de perles qui traverse l'Europe :

petites, mais de grande valeur.
www.culturalvillagesofeurope.com

REPAS GRATUITS POUR TOUS LES ELEVES : INITIATIVE DES AUTORITES REGIONALES DE GAGAOUZIE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Alexandr Tarnavski, Vice-Président du Conseil territorial de la Gagaouzie, République de Moldova

La Gagaouzie est un territoire autonome qui se situe dans la partie méridionale de la République de Moldova. Elle compte environ 160 mille habitants, dont 80% sont des Gagaouzes (peuple turcique majoritairement de confession chrétienne orthodoxe). Dans cette contribution, notre région partage son expérience en matière de la distribution des repas dans les écoles en tant qu'instrument de développement du potentiel humain.

45 institutions scolaires pré-universitaires fonctionnent en Gagaouzie: écoles primaires, complexes jardin d'enfants-collège, collèges et lycées. La législation nationale moldave stipule que tous les élèves des institutions d'enseignement primaire (6-10 ans) ont le droit aux repas gratuits dont le coût est assuré par le budget d'Etat.

Dans l'ordre constitutionnel moldave, l'Assemblée nationale de la région de Gagaouzie peut adopter des lois locales, y compris en matière de l'éducation et de la sécurité sociale. En 2017, en s'appuyant sur cette compétence, l'Assemblée nationale a adopté une loi locale accordant des repas gratuits à tous les élèves de la région autonome. C'est-à-dire non seulement les élèves du primaire (âgés de 6 à 10 ans), mais aussi ceux des collèges et lycées (11-18 ans) reçoivent leurs repas. Les dépenses additionnelles sont entièrement couvertes des fonds propres du budget régional gagaouze.

La raison principale derrière cette loi est le fait qu'en Gagaouzie, à part la langue officielle d'Etat, le gagaouze et le russe sont parlés aussi. Comme ces langues y sont étudiées à l'école, le programme scolaire et les horaires des cours sont plus longs d'une à deux heures par jour comparé aux autres régions moldaves. Or, si les enfants et adolescents ne mangent pas pendant un temps prolongé, cela peut affecter leur santé et leur développement physique. Par exemple, les lycéens en Gagaouzie passent au moins huit heures par jour au lycée, la durée d'une journée de travail à temps plein pour les adultes.

On sait bien que la nutrition adéquate est essentielle pour la santé des jeunes. Le premier objectif de cette loi locale est d'assurer la meilleure santé pour les futures générations.

Les tâches importantes de cette initiative sont :

- aider les familles dans l'éducation des enfants ;



- améliorer la nutrition des enfants ;

- promouvoir la connaissance et les compétences de la nutrition rationnelle ;

- apporter des investissements publics dans le système d'éducation.

Ainsi, grâce à l'initiative législative originale, la Gagaouzie est devenue la première région de la République de Moldova à avoir garanti les repas gratuits pour tous les écoliers (près de 15.000 élèves) quelle que soit leur origine sociale. Cet exemple mérite attention dans le contexte où l'importance et l'efficacité de la décentralisation s'appuyant sur les principes de démocratie et de subsidiarité est promue par l'UE et par le Conseil de l'Europe.

>PROCHAINES REUNIONS :

GILD: 6 mars 2020 et 28 octobre 2020

Congrès: 38^e session, 17-19 mars 2020 et 39^e session, 27-29 octobre 2020

>NOUS CONTACTER : Tél: +33 3 8841 2682 email: maria.bigday@coe.int

Page web: <http://www.congress-political-groups.eu/en/5-ildg/>

